MINISTÈRE DE L'INFORMATION

DIRECTION RÉGIONALE
25, RUE LONGUE-DES-CAPUCINS
MARSEILLE

Téléphones { Colbert 78-11
Colbert 78-20

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Confidentiel

Marseille, le 21 Avril 1945.

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'INFORMATION
à
Monsieur le MINISTRE de L'INFORMATION
34, 36, Avenue de Friedland, 34, 36
PARIS

Service : Direction

N/ Référence : PT/IJ
N°

V/ Référence :

OBJET : Sequestre de l'Eclaireur de Nice.-

Monsieur le Ministre,

Comme suite à vos lettres du 14 Mars et 5 Avril 1945 en vue de faire procéder :

1º - à la prise de possession par l'Administrateur-Séquestre de l'Imprimerie et divers locaux de la Société de l'Eclaireur de Nice,

2º - à l'impression sous les Presses de cette Société du Journal "La Liberté de Nice",

j'ai l'honneur de vous indiquer, ci-dessous, le déroulement des pourparlers qui ont laborieusement abouti à l'exécution de vos prescriptions.

"L'Aurore" et "Le Patriote" premiers occupants de l'Eclaireur de Nice avaient d'abord émis la prétention d'être les seuls bénéficiaires et administrateurs de cette entreprise. Cette position illégale étant devenue insoutenable, l'opposition faite au journal "La Liberté" de Nice, qui se trouvait dans la situation paradoxale d'être autorisé à paraître sans avoir la possibilité de le faire imprimer, ouvrit de nouvelles discussions. "L'Aurore" et "Le Patriote" voulaient bien céder la place au Séquestre mais seulement après la signature par ce Séquestre des contrats d'impression reconnaissant leur situation prioritaire. Un projet de contrat, établi par leurs soins, essaya d'être imposé au séquestre mais les clauses léonines qu'il comprenait ne permettaient aucune liberté d'Administration au Directeur technique et aboutissaient pratiquement à empêcher le journal

14.2 Lettre du directeur régional de l'information au sujet du séquestre de l'Éclaireur de Nice, 21 avril 1945.
AD06 122W 110